



Médecin du Travail --> a-t-il bien fait son travail ?

Par **JMDEDAD**, le **19/04/2011** à **01:25**

Bonjour,

En janvier 2010, j'ai reçu un choc émotionnel qui s'est révélé dévastateur par la suite ; ce choc a été l'annonce de mes fonctions pour l'année. Le lendemain, j'ai craqué au boulot et ma collègue m'a conseillé de voir la médecine du travail. J'avais la tête tellement à "l'ouest" que j'y suis allée. La doctoresse a constaté et noté mon état. Après 1 arrêt de 10 jrs, 1 reprise de 3 semaines, 2 autres arrêts de 15 jrs chaque, 1 reprise de quelques jrs, je suis en arrêt maladie depuis le 25/3/10 (la médecine du travail m'a également déclarée "inapte temporaire" à cette date).

Les mois passants, en sévère dépression réactionnelle, en été 2010, je me suis dit à moi-même que cela aurait mérité d'être déclaré en accident du travail. L'idée faisant son chemin, j'ai cherché sur internet et effectivement, cela aurait dû être un accident du travail.

QUESTION : pendant plusieurs semaines, j'étais dans l'impossibilité psychique de penser à cela ; n'était-ce pas de la responsabilité du médecin du travail de le déclarer dans ce cas ?? ou au moins de me le suggérer ??

Merci d'avance.
Cordialement.

Par **P.M.**, le **19/04/2011** à **09:03**

Bonjour,

Le Médecin du Travail aurait pu vous le suggérer mais ce n'était pas à elle de faire la déclaration...

Mais il n'est peut-être pas trop tard et il faudrait que vous vous informiez auprès de la CPAM...

Par **JMDEDAD**, le **19/04/2011** à **13:54**

Bonjour,

Merci pour votre réponse et votre rapidité.

Je pense également qu'elle aurait pu évoquer le sujet bien qu'elle n'ait pas à remplir cette

déclaration ; je dirais qu'il en va de même de mon médecin traitant
Pour la CPAM, je n'ai pas encore franchi le pas, cela ne saurait tarder, mais j'ai cru
comprendre qu'ils étaient difficiles à convaincre ; je verrai bien.
Encore merci.
Cordialement.